

LA TRANSFRONTALIERE D'ALZETTE BELVAL
Villerupt-Belval-Villerupt – Edition 2017
Règlement complet de la course à pied et Run & Bike

Ainsi que les textes de la FFA et de la FFtri nous l'imposent, nous n'accepterons que les certificats ou les licences conformes aux règles précisées dans le règlement ci-dessous.

ASSISTANCE INTERDITE

Règle Première : le parcours emprunte des espaces publics. Il est interdit de jeter quelque déchet que ce soit sous peine d'exclusion pure et simple de la course.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course.

Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

Article 1 - Organisation

Triathlon Grand Villerupt 54 & Terre Rouge Bikers

Mr Sébastien WEBER

Adresse : 14, Boucle Jean Jaurès – 57390 REDANGE (FR)

Téléphone : 06 03 58 79 28

Article 2 - Définition de l'épreuve

Date de l'épreuve : 12 novembre 2017

La Transfrontalière est un ensemble de plusieurs courses chronométrées, déclinée ainsi :

- 22 Km Run & Bike - 320 D+ - Départ 9h45
- 22 Km Course à pied - 320 D+ - Départ 10h00
- 10 km Course à pied - 160 D+ - Départ 10h05

Les parcours sont au départ/arrivée de l'hôtel de ville de Villerupt (FR).et sont intégralement balisés, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire. L'épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les concurrents doivent :

- respecter l'environnement traversé, ne rien jeter
- pointer à tous les postes de contrôle
- signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- suivre strictement le parcours
- se soumettre aux contrôles anti-dopage
- aider un autre coureur en difficulté

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé :

- à 3h00 pour le 22km Run & Bike et course à pied
- à 2h00 pour le 10 km course à pied

Barrières horaires à respecter :

Aux différents points définis pour la course (voir le détail du tracé), des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression.

Les coureurs « hors limites » auront le choix soit de terminer sans dossard et sous leur propre responsabilité, soit d'attendre au point de ravitaillement le véhicule de rapatriement de l'organisation. Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents.

Article 3- Conditions d'admission des concurrents

Certificat médical : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass' running, délivrée par la fédération française d'athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri, la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue). Un modèle de certificat médical en langue française, anglaise et allemande sera téléchargeable lors de l'inscription en ligne

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 350 inscrits et s'effectuent selon les indications présentes sur le site internet de la course.

L'inscription se fera en ligne ou sur place (avec majoration) et sera obligatoirement suivie du paiement ainsi que du téléchargement ou présentation d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admission des concurrents (voir article 3).

Conditions d'admission des concurrents.

Les concurrents majeurs pourront s'inscrire à l'ensemble des parcours.

La course est ouverte aux cadets (16 ans révolus au moment de la course) uniquement sur le 10km. Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs lors du retrait des dossards _ téléchargeable lors de l'inscription en ligne.

L'organisation se réserve le droit de mettre en place une liste de "dossards invités" et de la gérer comme bon lui semble.

Clôture des inscriptions en ligne le 10 novembre 2017 ou dès que le quota de coureurs sera atteint.

Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 10 novembre 2017.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

Les demandes de remboursement pour l'annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas. Il n'y aura plus de remboursement pour annulation après le 10 novembre 2017.

En cas d'annulation de la course après le 10 novembre, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 – Assistance et ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Cependant :

- 2 postes de ravitaillement seront disposés sur le 22 km à différents points du parcours et signalés sur la carte au km 8 (Luxembourg) et 17,5 (France)
- 1 poste de ravitaillement sera disposé sur le 10 km du parcours et signalé sur la carte au km 5 (France)

Ils seront pourvus en eau, sirop, fruits secs, bananes

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course.

Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

Article 6 – Run & Bike

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker)

Inscription par équipes de 2, mixtes ou non.

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe

Un seul concurrent est autorisé sur le vélo

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours

Départ en lignes séparées de 50m, les coureurs à pied sur la première ligne et les cyclistes sur la seconde ligne. Le signal de départ sera donné dans un premier temps aux coureurs puis 30 secondes plus tard aux cyclistes.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

- **Le VTT doit être passé de main en main**, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours
- Les deux équipiers doivent donc être ensemble au moment du passage de VTT et ne peuvent être distants de plus de 20m lors de l'épreuve et à l'arrivée

En cas de non-respect de cette distance, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les contrôleurs de course voire disqualifiée en cas de non-respect des ordres de course.

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Sur les 100 derniers mètres et en particulier pour le franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers doivent obligatoirement être ensemble.

Certaines zones du parcours, considérées comme zones dangereuses, peuvent être signalées en orange par l'organisation. Sur ces zones, il est fortement recommandé d'évoluer à pied pour les deux membres de l'équipe.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler).

De manière générale, c'est la discipline (cycliste ou coureur) en difficulté qui donne le rythme durant toute la course.

Article 7 - Matériel obligatoire (il peut y avoir des contrôles, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité)

Le port du dossard est obligatoire à l'avant.

Pour le Run & Bike, 1 seul VTT pour deux et **casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants**

Pour toutes les courses, nous recommandons en cas de mauvais temps :

- coupe-vent, couverture de survie, "buff" ou bonnet, gants, etc

D'une manière générale, il est conseillé de se munir de son téléphone portable.

Un numéro d'urgence unique est communiqué à l'ensemble des coureurs à l'inscription. Chacun devra l'emporter avec lui.

Article 8 - Catégories - Classements

Les catégories d'âge et de sexe donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves :

Cadet : 16 à 17 ans sur le 10km

Sénior : 18 à 39 ans

Master : 40 et plus

Récompenses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de la course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie.

Pas de cumul de récompenses.

Aucune prime ne sera distribuée.

Article 9 - Postes de contrôle

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

Article 10 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 11 - Sécurité et Assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file.

Plusieurs équipes de secouristes seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les commissaires officiels / Et / Ou les signaleurs sur parcours seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation, ou usant de pratiques frauduleuses, triche, anti fair-play.

L'assistance est confiée par délégation à une association de 1^{er} secours dûment agréée par la Préfecture

Article 12 – Assurance / responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité des organisateurs sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour

disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 13 - Réclamations / Jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Article 14 – Parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 15 - Conditions Générales

Tous les concurrents de la course s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.